

CAPL de RECOURS en REVISION de l'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
17 et 19 septembre 2013
INSPECTEURS - CONTROLEURS - AGENTS

FO DGFIP 67, des élus des deux filières en CAPL et en CTL
FO DGFIP 67, seule organisation syndicale de l'ex-Trésor élue dans les 3 CAPL !

1) RECOURS en REVISION

Positions de FO qui reste fidèle à sa revendication : « tout agent doit pouvoir être bonifié à la hauteur de son implication professionnelle ». A FO, nous avons donc refusé de cautionner le partage de la misère sous quelque forme que ce soit, en réaffirmant lors des groupes de travail que nous ne voulions : **ni quota, ni contingentement !**

En effet, l'entretien professionnel est un rendez-vous crucial de l'année professionnelle des agents qui sont en droit d'être reconnus à hauteur de leurs efforts dans les contextes très difficiles d'exercice des missions.

1) **Le bilan dressé par l'Administration** suite à la nouvelle réglementation des recours de notation :

25 recours hiérarchiques ont été déposés, tous grades confondus (IDIV, inspecteurs, contrôleurs, agent).

18 de ces recours ont été rejetés, 4 ont été rejetés partiellement et 3 ont obtenu satisfaction.

Potentiellement 21 dossiers auraient pu être examinés en CAPL (25- 3 satisfaits – 1 recours A+).

6 personnes ont demandé un entretien avec l'Autorité Hiérarchique (dont 1 entretien téléphonique)

Finalement 7 recours seront examinés en CAPL (2A, 4B, 1C) soit 1/3 des recours potentiels (21)

L'AH a estimé que les recours sur les bonifications seraient d'office débattus en CAPL pour leur garder toute leur fonction. Aussi, le cas échéant, elle n'a accepté que de modifier les appréciations littérales.

2) **Les réserves** constituées par la direction locale :

	1 mois	2 mois
Agents administratifs	8	3
Contrôleurs	5	2
Inspecteurs	1	1

3) **Les résultats** :

Rappelons que les agents sont en droit de demander des changements sur les appréciations littérales, le tableau synoptique et/ou la bonification.

Sur 4 demandes de modifications du tableau synoptique, l'administration en a accepté 3 et refusé 1. Les élus FO DGFIP ont voté POUR les demandes acceptées par l'administration.

Sur 3 demandes de modification de l'appréciation générale, l'administration en a accepté les 2. Les élus FO DGFIP ont voté POUR les demandes acceptées.

Sur 7 demandes de modification de la bonification, l'administration en a accepté 3 et refusé 4. Les élus FO DGFIP ont voté POUR les demandes acceptées et CONTRE les demandes refusées.

Baucoup de mois avaient été réservés par la direction... finalement, la direction locale a bonifié 1 dossier dans chaque catégorie et a utilisé 2 mois en B et en C, 1 mois en A. Soit 5 mois sur les 26 mis en réserve...



Les élus FO DGFIP se sont bien assurés que les **19 mois (17 bonifs) non utilisés reviendront bien au département en 2014. Mais en attendant, 17 agents du Bas-Rhin auraient déjà pu bénéficier de ces 19 mois dès 2013 !**

Durant la CAPL 1 (inspecteurs), une organisation syndicale a indiqué, au sujet du recours d'une collègue, « on l'a poussé à faire un recours alors qu'elle ne voulait pas » (sic).

Pour les élus FO DGFIP, notre organisation syndicale ne peut qu'apporter le meilleur conseil possible à ses adhérents et aux collègues qui nous sollicitent mais n'a pas vocation à se substituer à leur volonté ni à faire leur bonheur... contre leur gré !

Les élus FO DGFIP 67 seront en 2014, comme en 2013, à votre disposition pour vous épauler avant et pendant la CAPL de recours (et également après en CAPN si nécessaire).

2) CADRE B – MUTATIONS

Deux cas ont été présentés en **GP** : l'un de Molsheim à Wasselonne au 1^{er} octobre. L'autre du service Liaison-Recouvrement à la RF de Haguenau au 01/01/14. Les élus FO DGFIP ont voté POUR.

Par ailleurs, 5 agents **FF** devraient arriver (3 à Strasbourg, 2 à disposition du Directeur) suite à l'appel de la liste complémentaire du concours.

3) CADRE C – CLASSEMENT DES POSTES GP AU MOUVEMENT SPECIFIQUE AU 01/07/2014

La direction locale souhaite proposer 1 emploi de cadre C à **Rhinau** et 1 à **Marcolsheim** car ils sont en sous-effectifs chronique. Il s'agit, si ces deux structures sont retenues par la DGFIP, de cibler et flécher leurs vacances d'emplois. Mais il faut quand même qu'un collègue les demande. FO DGFIP 67 a bien entendu voté POUR.

4) CADRE C – MOUVEMENTS AU 1^{ER} OCTOBRE 2013


FF – détachement : une collègue est détachée de Wissembourg à Sarre-Union

Les élus FO DGFIP ont reçu l'assurance qu'un équipier de l'EMR sera présent sur plusieurs mois (sauf catastrophe ailleurs...) au SIP-SIE de Wissembourg en raison du sous-effectif. Par ailleurs, la direction a rappelé qu'il était prévu que 2 ALD issus de la liste complémentaire au concours arrivent.

FGP – mutation : un collègue est muté de la trésorerie du SDEA au CPS. Là aussi, les élus FO DGFIP ont reçu l'assurance qu'un équipier de l'EMR sera présent (sauf grande nécessité ailleurs) « pour passer le cap » (sic)

	VOS ELUS FO DGFIP 67	pour cette CAPL
CAPL 1 (inspecteurs)	Manuel BORRAS	José PEREIRA (expert)
CAPL 2 (contrôleurs)	Marie-Claire SAIDOU	José PEREIRA (expert)
CAPL 3 (agents)	Martine WISNIEWSKI	José PEREIRA (expert)

Les CAPL pour les listes d'aptitude de C en B et de B en A auront lieu le 07/11/13
contactez vos élus FO DGFIP, n'hésitez pas !

Section FO DGFIP 67		BULLETIN D'ADHESION	
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr		à retourner par la sacoche à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP	
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/	NOM :	PRENOM :	
site national : www.fo-dgfip.fr/	GRADE :	Echelon :	Indice :
	AFFECTATION :		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
	Fait à : le (signature)		
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.55.60			